

Institut La Teppe

ESAT Ateliers de l'Hermitage

INFOS PRATIQUES

Nom du responsable :

M. Pierre Boissy 06 07 15 80 52

Mail : pierre.boissy@teppe.org

Secrétariat ESAT 04 75 07 59 69

Atelier Sous-traitance 04 75 07 10 01

Atelier Plantes Bio 04 75 07 59 68

Atelier Espaces Verts 04 75 07 59 34

Livret d'accueil - P.DRP.ICU_1_INF-05 v2 du 1^{er} octobre 2024

Validé en CVS du 04 juillet 2024

25 avenue de la Bouterne - 26602 Tain l'Hermitage Cedex
FINESS 260 007 687 - SIRET 77 945 636 700 076 - APE 88 10 C

Institut La Teppe - Association (Loi de 1901)
FINESS 260 000 161 - SIREN 779 456 367 - APE 861 02

LIVRET D'ACCUEIL

Ce livret d'accueil appartient à :

Nom :

Prénom :



Ce livret d'accueil m'a été remis

Le/...../.....

à Tain l'Hermitage

PRESENTATION



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'institut La Teppe a été créé en 1856. Dédié dès son origine aux soins et à la prise en charge des malades épileptiques, la Teppe est à ce titre le plus ancien « Centre spécialisé » d'Europe dans son domaine. Aujourd'hui, l'Institut regroupe un Centre de Lutte contre l'Epilepsie (CLE), une clinique de psychothérapie et des établissements médico-sociaux accueillant des adultes en situation de handicap ou des personnes vieillissantes. Depuis 2018, une Unité de Recherche Clinique contribue à des études visant à améliorer la qualité de vie des personnes épileptiques.



PRÉSENTATION DE L'ESAT « Les Ateliers de l'Hermitage »

L'ESAT a une capacité de 65 places pour travailleurs en situation de handicap.

Les travailleurs viennent de toute la France en raison de notre spécificité dans l'accompagnement des personnes porteuses d'épilepsies.

L'ESAT est composé de trois secteurs d'activités : Sous-traitance, Plantes Bio et Espaces verts.

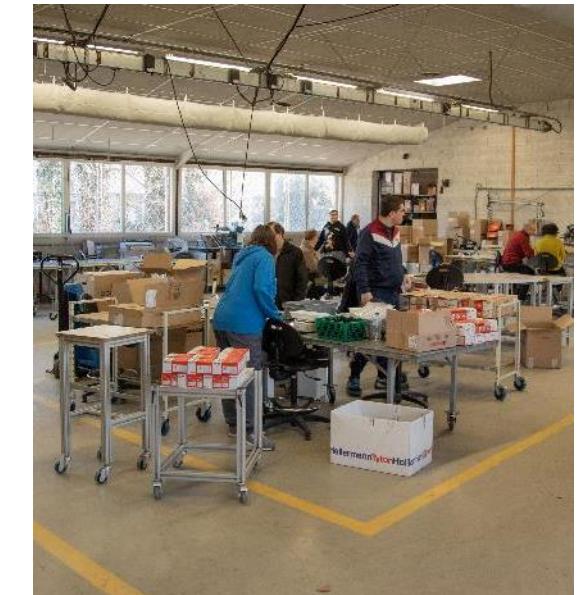
L'ATELIER DE SOUS TRAITANCE

- 41 places équivalent temps plein (ETP)
- 3 postes d'éducateurs techniques
- Bâtiment implanté dans la Z.A.C. de TAIN L'HERMITAGE en face de l'Institut La Teppe

Cet atelier est accessible à un grand nombre de travailleurs car la diversité des tâches permet un aménagement des postes en fonction des aptitudes de chacun et une plus grande polyvalence

L'atelier de sous-traitance propose des activités variées :

- Assemblage et conditionnement de plusieurs composants de type visserie et chevilles pour l'industrie du bâtiment
- Mise sous pli
- Mise en sachets de composants et travaux de câblage
- Etiquetage, emballage et conditionnement de biscuits artisanaux
- Travaux ponctuels divers et variés de sous-traitance



Cette variété de travaux permet à chaque travailleur de participer à l'activité selon leurs compétences en terme de précision, de régularité, et de fiabilité.

Les équipes sont constitués en fonction des commandes et des besoins des personnes accompagnées

L'organisation de l'atelier permet de responsabiliser les travailleurs et renforcer leur autonomie

Ils sont associés à la traçabilité et aux exigences du client.

Des travailleurs sont formés aux fonctions de magasinier.

Ils participent à la gestion de la zone de stockage.

Ils peuvent apprendre à utiliser la filmeuse, les transpalettes manuels et électriques.

Il est possible de passer des CACES pour utiliser le gerbeur et le chariot élévateur.

Nos partenaires principaux sont : SPIT ; Valrhona ; SODIMAS ; SOMETAS ; Biscuiterie Pitot



L'ATELIER BIO

- 12 places équivalent temps plein (ETP)
- 2 postes d'éducateurs technique
- Superficie d'exploitation : 5 ha

La Production :

- Plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio
- Maraîchage : légumes bio

Les cultures de plantes à parfum et légumes sont produites selon le cahier des charges de l'agriculture biologique contrôlé par ECOCERT SAS

Les travaux proposés sont variés et rythmés par les saisons :

- L'hiver : préparation des plants (semis, bouturage) en serre, récolte de légumes et préparation de commande
- Le printemps : plantations
- L'été et l'automne sont des périodes essentiellement consacrées aux récoltes et à l'entretien des cultures

Tous ces travaux, « de la graine au produit fini » donnent du sens aux activités réalisée par les travailleurs

L'ESAT dispose d'un matériel adapté, contrôlé régulièrement et aux normes réglementaires.

Cet équipement motorisé ou non, permet à chacun d'accéder à des apprentissages individualisés et progressifs.

Toutes ces activités, notamment celles pratiquée à l'extérieur, demandent une forme physique, de la tonicité, une certaine résistance à l'effort et aux aléas climatiques.

Nos partenaires principaux sont : les magasins bio, les cantines scolaires, les professionnels de l'Institut et un Groupement de producteur.



L'ATELIER D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

- 12 places équivalent temps plein (ETP)
- 2 équipes mobiles avec matériel professionnel et motorisé.
- 2 postes d'éducateurs techniques

L'activité consiste à entretenir des espaces verts pour des entreprises professionnelles, des particuliers ou des copropriétés.

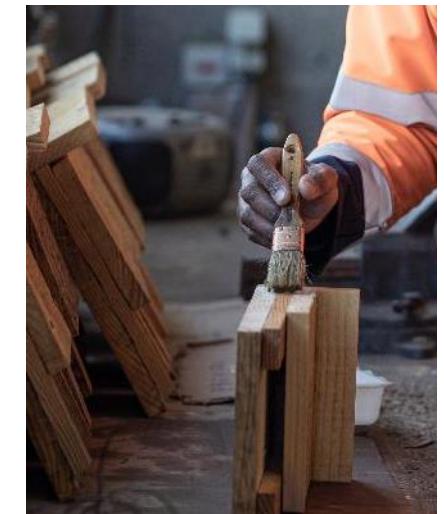
Les travaux réalisés sont variables et adaptés en fonction des saisons :

- Tonte
- Débroussaillage
- Désherbage mécanique
- Plantations fleurs, arbres, arbustes...
- Taille de haie, d'arbustes, d'arbres...
- Ramassage de feuilles...
- Evacuation des déchets verts...

Nous pouvons aussi réaliser des créations de massifs fleuris adaptés à notre climat
En parallèle, nous avons un Atelier bois, sur lequel nous fabriquons, des nichoirs à oiseaux et à chauve-souris, des hôtels à insectes en partenariat avec la ligue de protection des oiseaux (LPO)

Ce secteur nécessite une certaine résistance physique et une adaptation aux conditions météorologiques

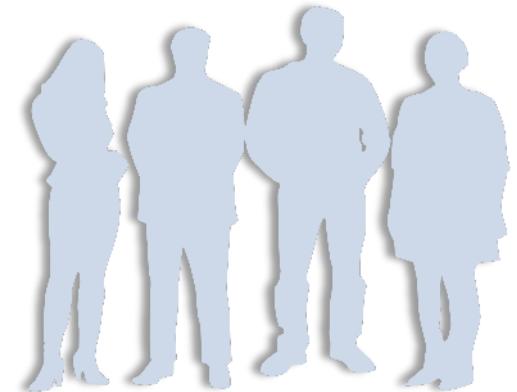
Nos principaux partenaires : Trigano ; hôpital de Tournon ; CAF ; Cave Chapoutier



LES ÉQUIPES DE PROFESSIONNELS

L'accompagnement proposé par l'ESAT Les ateliers de l'Hermitage est assuré par une équipe pluridisciplinaire

- L'équipe de l'ESAT en charge de votre accompagnement est composée de :
- 3 éducateurs techniques spécialisés (1 par atelier)
- 4 moniteurs d'atelier
- 1 adjoint à la direction qui a la charge de l'organisation de la structure et de la mise en place des projets
- 1 psychologue est à votre écoute pour vous accompagner et vous soutenir dans les différentes étapes de votre vie suivant vos besoins
- 1 assistante du service social garantit votre accueil et vous accompagne dans le renouvellement des dossiers administratifs et si besoin dans votre projet de réorientation.



Votre orientation en ESAT

- La Maison Départementale de l'autonomie (MDA) a reconnu que vous avez besoin de travailler en ESAT
- Vous avez reçu une notification d'orientation vers l'ESAT
- L'assistante sociale peut vous aider dans vos démarches auprès de la MDA



Conformément :

A La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

A La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et liens vers les décrets d'application

Au Décret n° 2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en établissements et services d'aide par le travail

Votre arrivée à l'ESAT « Les Ateliers de l'Hermitage »

Le jour de votre arrivée

- Vous êtes accueilli(e) par un éducateur technique qui vous fait découvrir les lieux et vous informe du fonctionnement général de l'établissement

Vous aurez un éducateur technique référent qui sera désigné dans les premiers jours

- Vous rencontrez l'adjoint de direction qui vous fait signer votre contrat de soutien et d'aide par le travail



Des documents obligatoires vous sont remis

- Votre contrat de soutien et d'aide par le travail
- La plaquette de présentation de l'ESAT
- Le règlement de fonctionnement
- La charte des droits et libertés (c'est un document qui explique vos droits à l'ESAT)
- La liste des personnes qualifiées (Les personnes qualifiées sont des personnes extérieures à qui on peut demander de l'aide si on n'est pas d'accord avec l'ESAT)
- La charte de bientraitance
- Un document pour choisir une personne de confiance
- Le projet d'établissement est à disposition dans chaque atelier



Dans les jours qui suivent votre arrivée, vous rencontrerez le médecin du travail.

FONCTIONNEMENT

Horaires de l'ESAT

Les ateliers sont ouverts :

Du lundi au jeudi de 8h15 à 17h00

Les vendredis de 8h15 à 13h15

Les horaires sont affichés dans les ateliers

Les temps de pause : 15 minutes le matin et 15 minutes l'après-midi

Pour les ateliers Plantes Bio et Espaces Verts des horaires d'été sont mis en place.



Les congés

Vous avez 28 jours de congés payés par an



Pour les dates de fermeture de l'ESAT
un planning est donné en début d'année
L'ESAT est fermé entre noël et le jour de l'an
L'atelier sous-traitance ferme 2 semaines en août

Le Repas de Midi

Le temps de pause repas est de 1h15

Le lieu de repas est au foyer d'hébergement

« Les Oliviers »



Votre rémunération

La rémunération c'est comme un salaire

Vous êtes payé tous les mois par l'ESAT

Chaque fin de mois, vous avez une feuille de rémunération

En plus de votre rémunération vous pouvez avoir :

- la prime d'activité
- l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- une pension d'invalidité selon les situations

Les montants de la prime d'activité et de l'AAH sont calculés en fonction de votre situation



VOS DROITS

Une couverture sociale et une mutuelle

En travaillant à l'ESAT vous cotisez à la sécurité sociale

Cotiser veut dire que l'argent est pris sur votre rémunération

A partir du 01/07/2024 vous aurez une mutuelle avec l'ESAT

La mutuelle c'est une assurance complémentaire santé obligatoire

Le prix de la mutuelle est prélevé chaque mois sur votre rémunération

L'ESAT en paie une partie, vous payez le reste.

Chaque mois vous cotisez pour votre retraite



L'accès à votre dossier

Tous les documents qui vous concernent sont rangés dans un dossier informatique à votre nom

Dans ce dossier sont rangés :

- Des informations administratives et sociales
- Des courriers
- Des écrits sur votre situation (Projet Professionnel Personnalisé)

Ces informations sont confidentielles (confidentielles veut dire que ces informations sont privées)

Vous pouvez demander à consulter votre dossier.



EXPRESSION : Votre participation à la vie de l'ESAT

Conseil de la Vie Sociale

On l'appelle le CVS

Des travailleurs de l'ESAT sont élus au CVS

Ces travailleurs s'appellent des représentants

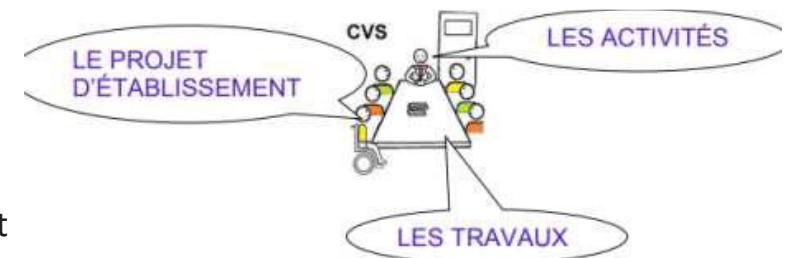
Ce sont les travailleurs de l'ESAT qui votent pour leurs représentants au CVS

Les représentants peuvent parler de vos questions et remarques au CVS

Le CVS participe et donne son avis sur les documents réglementaires et le budget

Les réunions CVS sont des temps de parole et d'expression sur la vie de l'ESAT

Les représentants présentent le compte rendu de la réunion CVS aux travailleurs puis le document est affiché dans les ateliers



Délégué des travailleurs

Il est à votre écoute pour des situations individuelles

Il est élu parmi les travailleurs de l'ESAT

Il assure une permanence 1 fois par mois (voir planning affiché)

Il est reçu 1 fois par mois par l'adjoint de direction



Temps d'Expression

A l'ESAT il y a des réunions appelées cercles d'écoute. Ces temps d'échanges vous informent sur la vie de l'ESAT.

Ils ont lieu par atelier avec tous les travailleurs présents. Vous avez la possibilité de :

- Poser des questions
- Donner votre avis



1 fois par an l'ESAT vous distribue un questionnaire de satisfaction à remplir dans lequel vous pouvez donner votre avis (anonymement) sur l'ESAT.



LES DOCUMENTS

Le Contrat de soutien et d'aide par le travail

Vous êtes un travailleur d'ESAT. Vous signez un contrat de soutien et d'aide par le travail avec l'ESAT

Le contrat de soutien et d'aide par le travail explique :

- Vos droits et vos obligations
- Ce que l'ESAT doit mettre en place pour vous aider dans votre parcours professionnel

C'est un document officiel (officiel veut dire que c'est la loi).

Ce n'est pas le même contrat de travail qu'en milieu ordinaire.



Le Projet Professionnel Personnalisé (PPP)

Au cours des 6 mois à l'ESAT, votre référent d'atelier vous recevra pour faire avec vous votre projet professionnel personnalisé (PPP)

Vous pourrez exprimer vos demandes, donnez votre avis sur :

- Votre projet professionnel
- Vos compétences dans le travail
- Les compétences que vous souhaitez développer
 - Vos objectifs
 - Vos besoins
 - Votre accompagnement à l'ESAT



Vous signez ce projet professionnel personnalisé avec votre référent et l'adjoint de direction de l'ESAT

Le projet professionnel personnalisé est réévalué tous les ans

LES ACTIVITES

Votre parcours professionnel

Dans les ateliers, vous pouvez travailler sur différents postes
dans le respect du règlement et des règles de sécurité de l'atelier qui vous accueille



Les éducateurs techniques sont là pour :

- Vous accombez dans le travail à réaliser, l'organisation et le suivi de la production ou des chantiers
- Vous accombez au quotidien dans les savoir-faire et savoir-être
- Vous aidez à développer vos compétences dans le travail et dans vos relations aux autres



En lien avec votre projet professionnel personnalisé vous pouvez si vous le souhaitez :

- Participer à des formations
- Être accompagné pour trouver des stages à l'extérieur de l'ESAT
- Être accompagné pour travailler en milieu ordinaire de travail



Les activités et temps de soutien

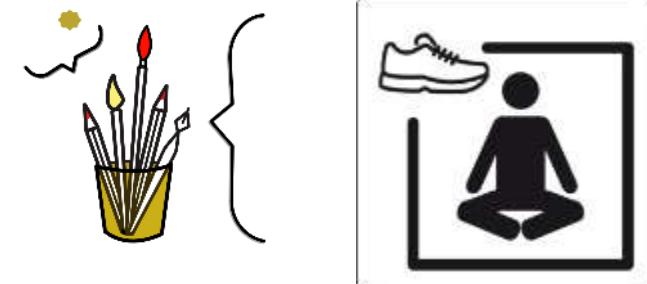
Vous pouvez participer à des activités de soutien pendant le temps de travail

Ces activités de soutien sont proposées par votre référent d'atelier en lien avec votre Projet Professionnel Personnalisé

Ces activités de soutien peuvent vous aider à :

- Vous exprimer
- Travailler en équipe
- Améliorer la gestion du stress
- Développer la dextérité et l'organisation
- Développer votre autonomie

Ces activités de soutien ont lieu à l'extérieur de l'ESAT.

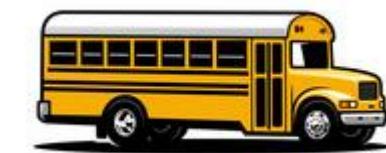


Venir à l'ESAT « les Ateliers de l'Hermitage »

Voir plan p.14 et 18

Vous pouvez venir

- En voiture ou en 2 roues
Parking gratuit sur place
- En train : Gare de Tain l'Hermitage Place du 19 mars 1962, 26600 Tain-l'Hermitage, puis bus Arche Agglo Ligne 1 arrêt devant la gare
- En bus : Navette Arche Agglo
LIGNE 1 : TAIN L'HERMITAGE La Teppe • TOURNON Sud



Sur le territoire de l'Agglo,

en empruntant les 3 lignes ARCHE Agglo et les 11 cars régionaux tous vos déplacements sont à 1€.



TARIFS RÉDUITS L'abonnement mensuel peut faire l'objet d'un tarif réduit de 50%, accessible aux bénéficiaires des minima sociaux suivants : RSA, ASS, AAH, ASPA, ASI. Quelle que soit votre commune de résidence sur le territoire, rendez-vous aux CCAS de Tain l'Hermitage ou Tournon-sur-Rhône.



CCAS Tain l'Hermitage
2 avenue du Président Roosevelt
26600 Tain l'Hermitage



CCAS Tournon-sur-Rhône
Place Auguste Fauré
07300 Tournon-sur-Rhône



ESAT « Les Ateliers de l'Hermitage »

Institut La Teppe

Bâtiment 36

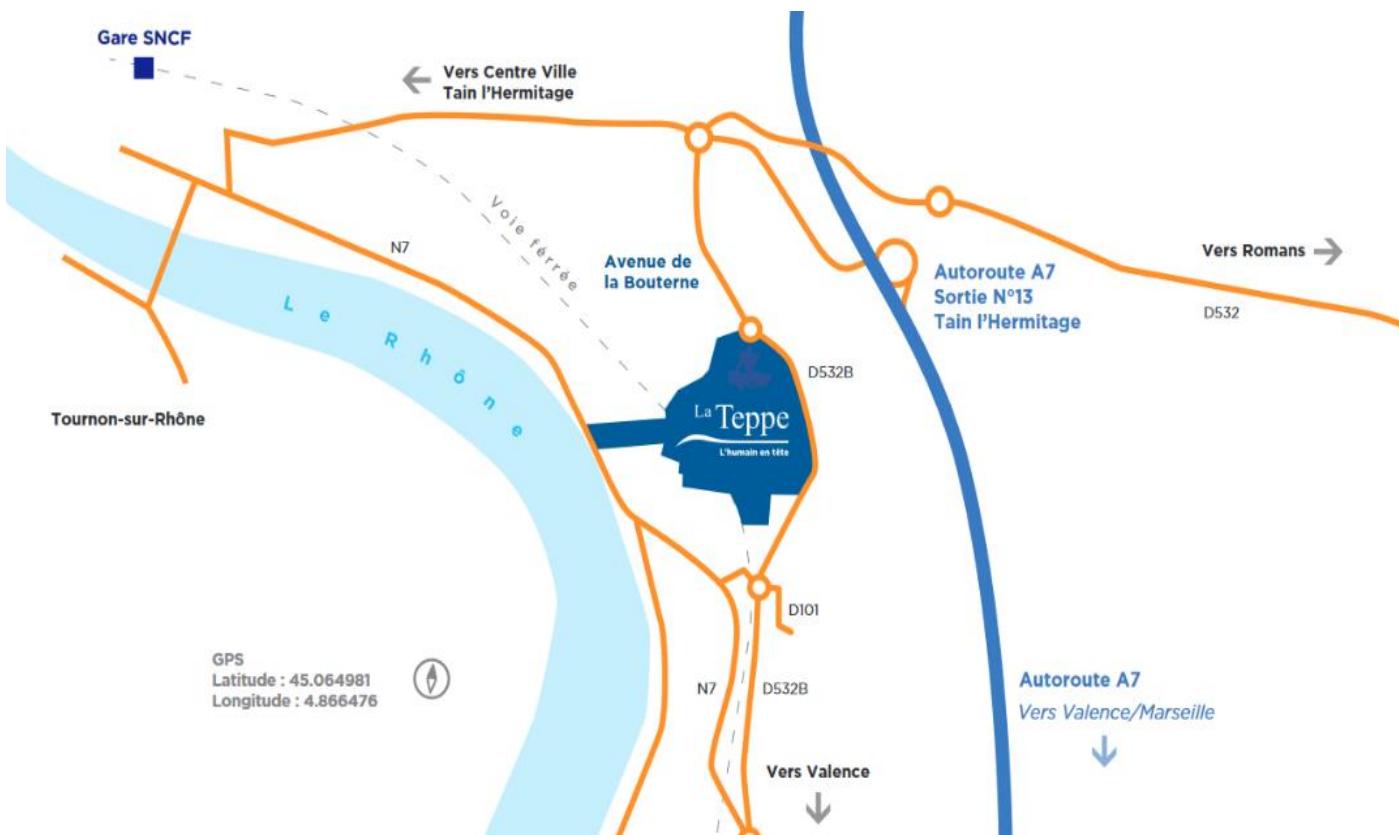
Bâtiment 19

25 avenue de la Bouterne

CS 9721-

26602 Tain l'HERMITAGE

Tel **04 75 07 59 86**



Plan d'accès

ANNEXE 1 : Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie,
mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles



1. Nul ne peut faire l'objet de discrimination.



2. La personne doit se voir proposer un accompagnement individualisé, le plus adapté à ses besoins.



3. La personne a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur son accompagnement, sur ses droits, sur l'organisation et le fonctionnement de la structure. Elle a accès aux informations la concernant.



4. La personne dispose du libre choix dans le cadre de tout mode d'accompagnement, son consentement éclairé doit être recherché. Le droit à la participation directe lui est garanti



5. La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie.



6. L'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux.



7. Il est garanti à la personne le respect de la confidentialité des informations la concernant, le droit à la protection, le droit à la sécurité, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.



8. Il est garanti à la personne le droit de circuler librement. La personne résidente peut conserver des biens, effets personnels et disposer de son patrimoine et de ses revenus.



9. Les conséquences résultant de la situation d'handicap et de l'accompagnement associé doivent être prises en considération.



10. L'exercice effectif des droits civiques est facilité.



11. Le droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui.



12. Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Le droit à l'intimité doit être préservé.

Téléchargez la version complète de la CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS sur :

http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/exe_a4_accue284e.pdf

ANNEXE 2 : Charte de bientraitance

Le respect : c'est comme le sourire, ça ne coûte rien et tout le monde aime ça.

- ① Prendre en considération la **liberté de choix et de décision** du patient / résident afin de maintenir son **autonomie**
- ② Respecter **l'espace personnel** du patient / résident et son **intimité**
- ③ Préserver la **dignité** du patient / résident et son **estime de soi**
- ④ Identifier les **inquiétudes et les douleurs** du patient / résident et chercher ensemble les réponses
- ⑤ Prendre en compte les **goûts, les habitudes alimentaires** du patient / résident et faire du repas un moment de plaisir
- ⑥ Favoriser les **déplacements** du patient / résident en respectant son confort, son rythme, et en tenant compte de ses **désirs d'aller et venir** ainsi que sa pathologie
- ⑦ Favoriser les **liens et les échanges** avec les proches et l'entourage du patient / résident
- ⑧ **Accompagner** le patient / résident dans sa **fin de vie**

« **Être bientraitant** » : c'est préserver l'individualité, considérer l'individu comme une personne à part entière et la respecter en tant que telle »



ANNEXE 3 : Liste des personnes qualifiées de la Drôme



Délégation départementale de la Drôme
Pôle autonomie



Direction départementale de
l'emploi du travail et des solidarités



DGA Solidarités
Maison départementale de l'autonomie

LISTE DES PERSONNES QUALIFIEES COORDONNEES

Nom – Prénom	Titre, association	Adresse mail	Commune de résidence
BRUN Christian	Président CRS ARA	christian.brun4@me.com	MONTELIER
GILOTIN Jean-Pierre	Ancien directeur de pôle d'établissements	jpgdie@orange.fr	DIE
GRANGIER Jean-Claude	Ancien chef de service personnes âgées – CG de Drôme	grangier@yahoo.fr	ST-MARCEL-LES-VALENCE
LOUVET Philippe	Ancien directeur général Clair Soleil	louvetph@orange.fr	MARSANNE
REVERBEL Sylvie	Présidente de l'UDAF de la Drôme	sylviereverbel@orange.fr	VALENCE
SISA José	Informaticien au CNPE de TRICASTIN Président de C3DH Citoyenneté - Défense - Handicap	sisajose1962@gmail.com	PIERRELATTE

